

Radiocommunication

Certificat restreint d'opérateur des radiocommunications

(Règle IV/2 de la Convention STCW 78 telle qu'amendée)

Population cible : Les officiers ponts et les personnes chargées des radiocommunications à bord.

Durée : 30 heures

Objectifs

- Maîtriser les principes généraux et les éléments de base nécessaires à l'utilisation en toute sécurité et efficacité de tous les sous-systèmes et du matériel requis dans la zone océanique A1 du SMDSM.
- Émettre et recevoir des renseignements en utilisant les sous-systèmes et appareils du SMDSM utilisés dans la zone océanique A1.
- Assurer des services radioélectriques en cas d'urgence.

Contenu

- Introduction.
- Réglementation OMI/UIT.
- Antennes de navire.
- Procédures de détresse radio téléphonique (nouveau système).
- Message d'urgence.
- Message de sécurité.
- DSC, Digital Sélective Call (ASN, Appel Sélectif Numérique).
 - Procédures DSC pour VHF-MF-HF.
- Le système INMARSAT.
 - INMARSAT-A.
 - INMARSAT-C.
- Le NBDP Narrow Band Direc Printing.
- Le système NAVTEX.
- Les fausses alertes.
- Formation pratique.

N.B : L'examen d'évaluation est effectué par le personnel de l'agence nationale de réglementation des télécommunications.

